

*République française*  
*Département du Pas-de-Calais*  
**COMMUNE DE WAILLY**

**Séance du lundi 27 juin 2022**

Date de la convocation:  
*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement*  
*convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,*

**Membres en exercice :** 15

**Présents :** 13

**Votants :** 15

**Présents :** Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

**Représentés :** Ingrid LORIDANT, Nathalie BART

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Martine CAPPON

**DE\_2022\_15 - Objet : Autorisation de signature de convention avec la société PHOTOSTOPPER pour la réalisation d'un parcours découverte sur la commune en lien avec le label "Village Patrimoine".**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec la société PHOTOSTOPPER, jeune start up arrageoise, pour la création, avec leur application, d'un parcours découverte sur la commune en lien avec le label « Village Patrimoine ».

Cette application est une innovation technique avec slider, permettant grâce à la géolocalisation, d'obtenir avec le curseur de son smartphone l'aperçu d'un endroit défini (appelé stop) en avant après.

Le parcours, présenté à la population lors des journées du patrimoine, sera réalisé avec 5 stops pour un coût total de 1500€.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société PHOTOSTOPPER pour la réalisation d'un parcours découverte avec 5 stops en lien avec le label Village Patrimoine.
- adopte cette Délibération par 14 voix pour et une abstention.

